



## COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 10 FÉVRIER 2016

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille seize, le dix février à neuf heures,

Le comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 4 février 2016, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de **Guy MESSAGER**, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES.

Secrétaire de séance : Maurice MAQUIN

**Nombre de délégués en exercice : 70**

**Présents : 42**

M. Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), MM. Claude ROUYER et Michel RUDANT (Commune d'Attainville), MM. Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de Baillet-en-France), MM. Jean-Luc HERKAT, Maire, et Jean-Claude BONNEVIE (Commune de Bonneuil-en-France), Mme Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Mme Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), M. Jean-Pierre DAUX (CA Plaine Vallée), Mme Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-lès-Louvres), M. Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), M. Jean-Noël BELLIER (Commune d'Écouen), Mme Ingrid DE WAZIERES (Commune d'Épiais-Lès-Louvres), MM. Alain BOURGEOIS, Maire, Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), M. Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Mmes Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), MM. Guy MESSAGER, Maire honoraire, et Gérard VERGET (Commune de Louvres), MM. Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Mme Geneviève RAISIN et M. Jean-Pierre LARIDAN (Commune de Montsout), M. James DEBAISIEUX et Mme Michèle BACHY (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), M. Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), M. Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), MM. Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), M. David DUPUTEL et Mme Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de Saint-Witz), M. Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), M. Bruno REGAERT (Commune de Vaud'herland), MM. Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Mme Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), MM. Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 1**

M. Marcel BOYER, Délégué titulaire de la commune d'Écouen, donne pouvoir à M. Jean-Noël BELLIER, Délégué titulaire de la commune d'Écouen,

**Présents sans droit de vote : 1**

Le Président procède à l'appel des délégués et après avoir constaté que le quorum est atteint, déclare la séance du comité syndical ouverte à 9h00.

**Information préliminaire** - Monsieur MESSAGER donne des informations relatives à la nomination des délégués du SIAH de la CA Plaine Vallée.

## **A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Guy MESSAGER**

### **1. Nomination du secrétaire de séance**

Le Comité Syndical, sur proposition du Président, désigne Maurice MAQUIN en tant que secrétaire de séance.

## **2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical n° 222 du mercredi 09 décembre 2015**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve le procès-verbal n° 222 du Comité du Syndicat du 09 décembre 2015, et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce procès-verbal.

## **3. Signature du procès-verbal de la séance n° 223 du 10 février 2016**

Il est demandé aux membres de signer les feuilles de présence du procès-verbal de la séance du jour, sauf le secrétaire de la séance et le Président du SIAH (article 25 du règlement intérieur du comité du syndicat).

## **4. Rendu compte des décisions prises suivant délégations données par le Comité à Monsieur le Président**

En application de l'article 16 du règlement intérieur du Comité Syndical, le Président rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation du Comité Syndical, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agit des décisions, selon les rubriques suivantes :

- Marchés Publics :

1. Décision du Président n° 15/053 – Signature du marché public de prestations intellectuelles avec le groupement d'entreprises ATELIER CEPAGE/HYDRATEC, pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagements de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel de la commune de LE THILLAY (opération n° 495), pour un montant de 124 920,00 € HT (tranche ferme + tranches conditionnelles), transmise le 18 novembre 2015 au contrôle de la légalité et publiée le 23 novembre 2015,
2. Décision du Président n° 15/055 – Signature du marché public de prestations de services avec STRUCTURE & ET RÉHABILITATION, pour une mission de consultation pour les calculs béton armé et la vérification des plans de ferrailages et des notes de calculs, y compris blindage – Télégestion des bassins de retenue dit du Bois d'Orville à LOUVRES (opération n° 372C), pour un montant de 12 850,00 € HT, transmise le 18 novembre 2015 au contrôle de la légalité et publiée le 20 novembre 2015,
3. Décision du Président n° 15/059 – Mandatement de Maître Michel GENTILHOMME pour suivre le dossier contentieux, portant sur l'affaire qui oppose le syndicat à la société SOGEA, transmise au contrôle de la légalité le 02 décembre 2015 et publiée le 04 décembre 2015,
4. Décision du Président n° 15/061 – Signature du marché public de prestations de services avec la société APAVE, pour une mission SPS (opération n° 492), relatif à l'aménagement du réseau d'Eaux Pluviales de l'Avenue du Foyer à l'Avenue des Roses aux abords du fossé latéral en aval du bassin Copin à SARCELLES, pour un montant de 798,00 € HT, transmise au contrôle de la légalité le 08 janvier 2016 et publiée le 18 janvier 2016,
5. Décision du Président n° 15/062 – Signature du marché public de prestations de services avec la société APAVE, pour une mission SPS (opération n° 214 MOM 87), relatif à la réhabilitation des réseaux communaux d'Eaux Pluviales et d'Eaux Usées, collectant les eaux de la Rue Ambroise Jacquin sur sa partie Est, du carrefour de la Route de Louvres jusqu'au croisement de la Rue Basse de la Vallée à FONTENAY-EN-PARISIS, pour un montant de 1 254,00 € HT, transmise au contrôle de la légalité le 08 janvier 2016 et publiée le 18 janvier 2016,
6. Décision du Président n° 15/063 – Signature du marché public de prestations de services avec la société COPREBA, pour une mission SPS (opération n° 492 MOM 100), relatif à la réhabilitation des collecteurs d'Eaux Pluviales et d'Eaux Usées cour communale et Rue des Dames de Maubuisson à LE PLESSIS-GASSOT, pour un montant de 1 000,00 € HT, transmise au contrôle de la légalité le 08 janvier 2016 et publiée le 18 janvier 2016,
7. Décision du Président n° 15/064 – Signature de la convention n° 15-11491, relative au marché public de prestations de services avec le CIG de la Grande Couronne de VERSAILLES, pour la mise à disposition d'un agent chargé de l'inspection dans le domaine de la santé et sécurité au travail au sein

du SIAH, pour un montant de 55,00 € par heure de travail, transmise au contrôle de la légalité le 10 décembre 2015 et publiée le 14 décembre 2015,

8. Décision du Président n° 15/065 – Signature du marché public de prestations de services avec la société MÉTÉO FRANCE (marché n° 06-15-09), pour la fourniture de prestations météorologiques en observations, prévisions et climatologie, pour un montant annuel de 26 848,00 € HT, transmise au contrôle de la légalité le 04 janvier 2016 et publiée le 08 janvier 2016,
9. Décision du Président n° 15/066 – Signature du marché public de prestations de services avec la société ÉPICEUM (marché n° 02-15-09), pour des prestations d'études et d'assistance pour le changement de nom et d'identité visuelle du SIAH, pour un montant de 37 598,00 € HT, transmise au contrôle de la légalité le 04 janvier 2016 et publiée le 08 janvier 2016,
10. Décision du Président n° 15/068 – Signature de la convention de type Caa 08 avec la société RTE – prestataire de l'entreprise SARRASOLA, pour permettre le déplacement de la ligne 400 kV Penchard/Plessis-Gassot dans le cadre de la convention n° 672, pour permettre ainsi de signer la procuration à l'effet de constituer une servitude de la ligne électrique au profit de RTE au droit des parcelles sises à LOUVRES cadastrées section D n° 689, D n° 474, B n° 952, B n° 956, B n° 960, B n° 963, B n° 966, B n° 750, et d'accepter l'indemnité de 150,00 € TTC versée par RTE au titre des préjudices résultant du surplomb par une ligne électrique aérienne et de l'abattage d'arbres aux droit des parcelles du SIAH, transmise au contrôle de la légalité le 17 décembre 2015 et publiée le 12 janvier 2016,
11. Décision du Président n° 15/069 – Signature de la convention n° 2015-951071 avec le CIG de la Grande Couronne de VERSAILLES, relative aux missions du service de médecine préventive du centre de gestion pour le SIAH, pour un montant révisable chaque année selon les tarifs des prestations en vigueur, transmise au contrôle de la légalité le 17 décembre 2015 et publiée le 22 décembre 2015,
12. Décision du Président n° 15/070 – Mandatement de Maître Michel GENTILHOMME pour suivre le dossier contentieux, portant sur la SADIM – Dépôt de plainte avec constitution de partie civile, transmise au contrôle de la légalité le 22 janvier 2016 et publiée le 22 janvier 2016.

- Mutations foncières :

13. Décision du Président n° 15/054 – Extension de la Station de Dépollution – réalisation de la convention n° 249, évacuation de la parcelle AA n°48 sur la commune de BONNEUIL-EN-FRANCE, versement à Monsieur GUYARD d'une indemnité en dédommagement de son éviction et pour les opérations d'entretien qu'il a réalisées sur cette parcelle depuis 20 années, pour un montant de 6 000,00 € HT, transmise le 27 octobre 2015 au contrôle de la légalité et publiée le 21 janvier 2016,
14. Décision du Président n° 15/056 – Signature de trois actes d'acquisition amiable au profit du SIAH (opération n° 484 – Le Vignois), avec :  
Monsieur et Madame NGUYEN, portant sur les passerelles cadastrées section ZS n° 1604 et ZS n° 1606 à GONESSE, sur une emprise totale de 78 m<sup>2</sup>, au prix de 15 124,75 €, conforme à l'estimation réalisée par France Domaine ;  
Monsieur et Madame ELBAZ portant sur les passerelles cadastrées section ZS n° 1617 et ZS n° 1618 à GONESSE, sur une emprise totale de 6 m<sup>2</sup>, au prix de 1 188,00 €, conforme à l'estimation réalisée par France Domaine ;  
Monsieur ROTGES, portant sur les passerelles cadastrées section n° ZS n° 1601 et 1602 et ZS n° 1603 à GONESSE, pour une emprise totale de 366 m<sup>2</sup>, au prix de 16 247,95 €, conforme à l'estimation réalisée par France Domaine ;  
Transmise le 25 novembre 2015 au contrôle de la légalité et publiée le 04 décembre 2015,
15. Décision du Président n° 15/057 - Signature de trois actes d'acquisition amiable au profit du SIAH (opération n° 484 – Le Vignois), avec :  
Monsieur et Madame LILLO, portant sur les passerelles cadastrées section ZS n° 1593 et ZS n° 1594 à GONESSE, sur une emprise totale de 97 m<sup>2</sup>, au prix de 10 583,40 €, conforme à l'estimation réalisée par France Domaine ;  
Madame BONNEFOY, portant sur les passerelles cadastrées section ZS n° 1571 et ZS n° 1582 à GONESSE, sur une emprise totale de 13 162 m<sup>2</sup>, au prix de 59 178,00 €, conforme à l'estimation réalisée par France Domaine ;

Madame DRUJON, portant sur les passerelles cadastrées section n° ZS n° 1573 et ZS n° 1584, pour une emprise totale de 10 709 m<sup>2</sup>, au prix de 48 250,80 €, conforme à l'estimation réalisée par France Domaine ;

Transmise le 03 novembre 2015 au contrôle de la légalité et publiée le 05 novembre 2015,

16. Décision du Président n° 15/058 – Signature de l'acte de vente par l'État des parcelles AA 24, d'une contenance de 71 m<sup>2</sup> à 0 € (zéro), et AA 28, d'une contenance de 21 945 m<sup>2</sup> à 88 000 €, au profit du SIAH, dans le cadre de l'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE, conforme au prix déterminé par France Domaine, transmise le 25 novembre 2015 au contrôle de la légalité et publiée le 04 décembre 2015,
17. Décision du Président n° 15/060 – Signature de l'acte de vente au profit du SIAH (opération n° 484 – Le Vignois), passé avec Monsieur KALLOU, portant sur les parcelles cadastrées section ZS n° 1614 et ZS n° 1615 à GONESSE, sur une emprise totale de 64 m<sup>2</sup>, au prix de 12 451, 75 €, conforme à l'estimation réalisée par France Domaine, transmise au contrôle de la légalité le 02 décembre 2015 et publiée le 07 décembre 2015,
18. Décision du Président n° 15/067 – Signature de deux actes d'acquisition amiable au profit du SIAH (opération n° 484 – Le Vignois), avec :  
Monsieur et Madame KARACAN, portant sur les passerelles cadastrées section ZS n° 1607 et ZS n° 1609 à GONESSE, sur une emprise totale de 227 m<sup>2</sup>, au prix de 42 563,50 €, conforme à l'estimation réalisée par France Domaine ;  
Monsieur et Madame CONTANT, portant sur les passerelles cadastrées section ZS n° 1624 et ZS n° 1625 à GONESSE, sur une emprise totale de 95 m<sup>2</sup>, au prix de 2 194,80 €, conforme à l'estimation réalisée par France Domaine ;  
Transmise au contrôle de la légalité le 14 décembre 2015 et publiée le 12 janvier 2016.

## **B. FINANCES**

**Anita MANDIGOU**

### **5. Étude pour la rédaction des documents du SAGE Croult Enghien Vieille Mer et relecture juridique – Demande de subventions**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, autorise le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Régional en vue du financement de l'étude pour la rédaction des documents du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, prend acte que les crédits seront prévus au budget du SAGE, lorsque les subventions seront notifiées, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette subvention.

### **6. Orientations budgétaires – Année 2016**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, prend acte que le débat d'orientations budgétaires du budget Eaux Pluviales relatif à la compétence GÉMAPI (M 14), du budget Eaux Usées relatif à la compétence Assainissement (M 49), et du budget du SAGE Croult Enghien Vieille Mer (M 14), a eu lieu ce jour, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à ces orientations budgétaires.

### **7. Facturation de la redevance intercommunale d'assainissement du Hameau de la Sucrerie à MARLY-LA-VILLE – Avenant**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve l'avenant à la convention de facturation de la redevance d'assainissement, prend acte que les crédits sont inscrits au budget Eaux Usées relatif à la compétence Assainissement, chapitre 70, article 70611, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cet avenant.

## **C. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)**

**Jean-Luc HERKAT**

### **8. Travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel au lieudit « Le Vignois » à GONESSE et ARNOUVILLE (Opération n° 484) – Demande de subventions**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, autorise le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Régional d'ÎLE-DE-FRANCE et du Conseil Départemental du VAL D'OISE en vue de la réalisation des travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel au lieudit « Le Vignois » à GONESSE et ARNOUVILLE, prend acte que le total des travaux retenu est de 2 528 051,00 € HT, prend acte que les crédits seront inscrits au budget Eaux Pluviales relatif à la compétence GÉMAPI, lorsque les subventions seront notifiées, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette subvention.

**9. Travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel au lieudit « Le Vignois » à GONESSE et ARNOUVILLE (Opération n° 484) – Lancement des procédures de marchés publics**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, adopte le projet de réalisation des travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel au lieudit « Le Vignois » à GONESSE et ARNOUVILLE (Opération n° 484), autorise le Président à lancer la procédure d'attribution du marché public de travaux par voie d'appel d'offres ouvert, pour la réalisation de ces travaux et autorise le Président à signer le marché avec son titulaire, prend acte que les crédits sont prévus au budget Eaux Pluviales relatif à la compétence GÉMAPI, chapitre 23, article 2315, prend acte que le montant prévisionnel du marché est estimé à 2 528 051,00 € HT, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette opération de travaux publics.

**10. Groupement de commande relatif aux travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel au lieudit « Le Vignois » à GONESSE et ARNOUVILLE avec le Conseil Départemental du VAL D'OISE (Opération n° 484) – Signature de la convention de Groupement de commande – Travaux**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve la convention relative au Groupement de commande concernant les travaux de réalisation d'une piste cyclable, estimés à 58 500 € HT, dans le cadre des travaux de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel au lieudit « Le Vignois » à GONESSE et ARNOUVILLE avec le Conseil Départemental du VAL D'OISE (Opération n° 484), prend acte que les crédits sont prévus au budget Eaux Pluviales relatif à la compétence GÉMAPI, chapitre 23, article 2315, et autorise le Président à signer la convention, ainsi que tous les actes relatifs à ce Groupement de commande.

**D. ASSAINISSEMENT**

**Michèle BACHY**

**11. Réhabilitation des réseaux communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées Rue des Jardins et des canalisations d'eaux usées Rue Jean Jaurès à SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT (Opération n° 539-MOM-96) – Avenant n° 1 à la convention n° 634 – Étude et travaux**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve l'avenant n° 1 relatif à la convention de maîtrise d'ouvrage mandatée étude-travaux n° 634 relatif à la réhabilitation des réseaux d'assainissement Rue des Jardins et des canalisations d'Eaux Usées Rue Jean Jaurès à SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT (Opération n° 539-MOM-96), pour un montant de 18 250,00 € HT, soit une augmentation de 3,78 % du montant initial de la convention, prend acte que les crédits sont inscrits au budget Eaux Usées relatifs à la compétence Assainissement, chapitre 4581, article 458 151 en dépenses, et chapitre 4582, article 458 251 en recettes et au budget Eaux Pluviales relatifs à la compétence GÉMAPI, chapitre 4581, article 458 134 en dépenses et chapitre 4582, article 458 234 pour les recettes, prend acte que la mission du SIAH, en tant que maître d'œuvre, ne donnera pas lieu à rémunération, et autorise le Président à signer l'avenant n° 1, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

**12. Tests avant réception d'ouvrages d'assainissement (Marché n° 11-16-22) – Lancement des procédures de marchés publics**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, adopte le projet de marché public de tests liés à la bonne exécution des travaux, estimé à 200 000 € HT maximum pour le budget Eaux Usées relatif à la compétence Assainissement et 150 000 € HT maximum pour le budget Eaux Pluviales relatif à la compétence GÉMAPI, pour une durée d'un an renouvelable deux fois par reconduction expresse, prend

acte que les crédits sont prévus au budget Eaux Usées relatif à la compétence Assainissement, chapitre 23, article 2315, et au sein du budget eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI, chapitre 23, article 2315, autorise le Président à lancer la procédure d'attribution du marché public par voie d'appel d'offres ouvert, pour les tests avant réception d'ouvrages d'assainissement, autorise le Président à signer le marché avec son titulaire, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à ce marché public.

## **E. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES Didier GUÉVEL**

### **13. Acquisitions et cessions foncières réalisées en 2015**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, prend acte des acquisitions et des cessions foncières réalisées en 2015 et autorise le Président à signer tout acte relatif au bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées en 2015.

### **14. Marché public de prestations de levés topographiques (Marché n° 01-12-07) – Avenant n° 1**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve l'avenant n° 1 relatif au marché public de prestations intellectuelles relatif aux levés topographiques, portant transfert du marché de la société ARZUR & VAURÈS à la société EURL CORBEAU FABRICE, Géomètre Expert, dans le cadre d'un changement de dénomination sociale, et autorise le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

### **15. Autorisation donnée au Président du SIAH, Syndicat Mixte du Croult et du Petit Rosne de se constituer partie civile auprès du Procureur de la République et si besoin est devant le doyen des Juges d'Instruction pour le délit d'escroquerie et tous délits connexes concernant les décisions de justice opposant le SIAH et la SADIM portant sur la construction du canal de dérivation de la rivière « Le Petit Rosne »**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, autorise le Président à se constituer partie civile au nom du SIAH pour les faits qui pourraient être révélés d'escroquerie ou tout autre délit connexe concernant les décisions de justice rendues dans les litiges opposant le SIAH à la société SADIM devant le Procureur de la République de PONTOISE et devant le Doyen des Juges d'Instruction du Tribunal de Grande Instance de PONTOISE situé 1 Place Nicolas Flamel à PONTOISE (95300), et désigne Maître Michel GENTILHOMME Avocat à la Cour, 15 Avenue Kléber 75016 PARIS, pour représenter et défendre les intérêts du SIAH, à l'appui de sa plainte et de sa constitution de partie civile, jusqu'à l'issue de la procédure, et pour exercer le cas échéant, les voies de recours.

## **F. RESSOURCES HUMAINES**

**Gilles MENAT**

### **16. Création d'un emploi de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, crée un emploi de technicien principal de 2ème classe, afin d'assurer la continuité du service public d'entretien et de surveillance du patrimoine, soit réseaux et ouvrages liés à la compétence GÉMAPI et assainissement, prend acte que le Comité Technique a rendu un avis favorable à l'unanimité sans réserve, le 15 décembre 2015, au sujet de la réorganisation des services et autorise le Président à signer tout acte relatif à la création de cet emploi.

### **17. Création d'un emploi de technicien principal de 2ème classe**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, crée un emploi de technicien principal de 2ème classe, afin de gérer la thématique des Industriels sur le territoire du SIAH, prend acte que le Comité Technique a rendu un avis favorable à l'unanimité sans réserve, le 15 décembre 2015, au sujet de la réorganisation des services et autorise le Président à signer tout acte relatif à la création de cet emploi.

### **18. Modification du tableau des effectifs**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve le tableau des effectifs ci-dessus en vigueur au 10 février 2016, et autorise le président à signer tous les actes relatifs au tableau des effectifs.

### **19. Modalités d'exercice du Droit Individuel à la Formation (DIF)**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve le principe d'exercice du Droit Individuel à la Formation professionnelle pendant le temps de travail : toute journée de formation suivie dans le cadre du Droit Individuel à la Formation se substitue à la journée de travail et ne donne droit ni à créance (pour le SIAH) ni à récupération (pour l'Agent), et autorise le Président à signer tous les actes relatifs au Droit Individuel à la Formation.

#### **G. QUESTIONS ORALES**

**Guy MESSAGER**

Il est constaté l'absence de questions orales, par Monsieur le Président.

#### **H. INFORMATIONS**

**Guy MESSAGER**

##### **20. Comptes rendus des réunions du Bureau des Élus**

##### **21. Liste des marchés publics conclus par voie d'appels d'offres ouverts et notifiés depuis le dernier Comité Syndical**

##### **22. Changement d'identité visuelle et de dénomination du SIAH**

##### **23. Projet d'extension de la station de dépollution : gestion des emprunts, planning de lancement du CREM, création de la crèche**

##### **24. Loi MAPTAM/loi NOTRe – Redéfinition de l'intérêt communautaire – phase 1**

#### **PROCHAIN COMITÉ SYNDICAL LE MERCREDI 23 MARS 2016**

*L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à onze heures quarante-cinq.*

Guy MESSAGER

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire du présent acte affiché le 15 février 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Pour information : l'ensemble de nos délibérations et actes  
sont accessibles à l'adresse du SIAH et sont publiés sur notre site internet**

[www.siah-croult.org](http://www.siah-croult.org)

Accusé de réception en préfecture  
095-259500221-20160210-2016-223-AU  
Date de télétransmission : 15/02/2016  
Date de réception préfecture : 15/02/2016